

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 13 février 2018** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira
Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Daniel Lauzon, Bernard Groulx,
Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale
et Me Catherine Fortier-Pesant, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H30

2018-02-28 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

ADOPTÉE

2018-02-29 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2018, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2018, tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-02-30 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JANVIER 2018 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de janvier 2018, au montant de **684 178,87 \$**.

ADOPTÉE

2018-02-31 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2018 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de janvier 2018, au montant de **724 586,92 \$**.

ADOPTÉE

2018-02-32 VERSEMENT À LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES EN TRANSPORT EN COMMUN

Considérant les articles 569.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19);

Considérant que le Conseil a approuvé, par l'adoption du Règlement no **533**, la création d'une réserve financière pour le financement des dépenses en transport en commun.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser qu'un montant de **190 000 \$** provenant du fonds général de l'exercice financier 2017 soit versé à la réserve financière pour le financement des dépenses en transport en commun.

ADOPTÉE

2018-02-33 RÈGLEMENT NO 534 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX – ADOPTION

Considérant qu'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1), toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné et le projet de règlement présenté, à la séance du 16 janvier 2018;

Considérant que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le Règlement no **534**, intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

ADOPTÉE

2018-02-34 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 440-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 440 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Monsieur le conseiller Jean Fournel donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no **440-15** modifiant le Règlement no 440 sur les permis et les certificats, qui aura notamment pour but d'ajouter certaines conditions pour le remboursement du dépôt de 500 \$ lors de nouvelles constructions.

2018-02-35 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 440-15, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 440 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Considérant que le conseil municipal a adopté le Règlement no 440 sur les permis et les certificats et qu'il y a lieu de modifier ce règlement, notamment afin d'y inclure des dispositions concernant l'ajout d'une condition lors du remboursement de 500 \$;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement.

La mairesse Danie Deschênes présente le projet de règlement no **440-15**.

2018-02-36 **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2018-01 – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN TRACTEUR KIOTI CK3510SE HC 2018**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un tracteur Kioti 2018;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 1 soumission a été reçue et ouverte le 29 janvier 2018;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de cette soumission.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'octroyer un contrat au montant de **32 200 \$** plus taxes applicables à **Turf Care Products Canada Limited** pour la fourniture et la livraison d'un tracteur Kioti CK3510SE HC 2018, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres GT2018-01.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds de roulement et imputée au poste budgétaire 22-300-00-410.

ADOPTÉE

2018-02-37 **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2018-02 – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE DÉCHIQUETEUSE À BRANCHES**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une déchiqueteuse à branches;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 1 soumission a été reçue et ouverte le 31 janvier 2018;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de cette soumission.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **49 998 \$** plus taxes applicables à **Les Entreprises Douglas Powertech Inc.** pour la fourniture et la livraison d'une déchiqueteuse à branches, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres GT2018-02.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds de roulement et le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 22-300-00-300.

ADOPTÉE

2018-02-38 **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2018-03 – MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres publiques pour le marquage de la chaussée;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 5 soumissions ont été reçues et ouvertes le 6 février 2018;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de ces soumissions.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **41 714,60 \$** plus taxes applicables à **A-1 Lignes Jaunes Inc.**, pour le marquage de la chaussée pour l'année 2018 avec deux options de renouvellement d'une année chacune, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres GT2018-03.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-351-00-560.

ADOPTÉE

2018-02-39 **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2018-04a) – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LE BOULEVARD CAZA**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels reliés à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et la surveillance en résidence des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et de réfection de chaussée du boulevard Caza;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 1 soumission a été reçue et ouverte le 8 février dernier;

Considérant que le comité de sélection a procédé à une analyse de l'offre reçue et a émis une recommandation quant à l'octroi du contrat.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer un contrat au montant de **82 000 \$** plus taxes applicables à la firme **Consultants en développement et gestion urbaine CDGU Inc.** pour la fourniture de services professionnels reliés aux travaux d'infrastructures sur le boulevard Caza, le tout en conformité avec l'appel d'offres GT2018-04a).

Que cette dépense soit puisée à même les subventions versées sous le Programme TECQ et imputée au poste budgétaire 22-300-00-710.

ADOPTÉE

2018-02-40 **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2018-05 – FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE, SABLE ET TERRE**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de pierre concassée, sable et terre;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 2 soumissions ont été reçues et ouvertes le 1^{er} février 2018;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de ces soumissions.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer un contrat au montant de **43 164 \$** plus taxes applicables à **Les Pavages Vaudreuil Itée.** pour la fourniture et la livraison de pierre concassée, sable et terre pour l'année 2018 avec deux options de renouvellement d'une année chacune, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres GT2018-05.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2018-02-41 OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2018-09 – BALAYAGE DE LA CHAUSSÉE

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le balayage de la chaussée;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 3 soumissions ont été reçues et ouvertes le 7 février 2018;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de ces soumissions.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'octroyer un contrat au montant de **21 960 \$** plus taxes applicables à **Balaye-Pro Inc.** pour le balayage de la chaussée pour l'année 2018 avec deux options de renouvellement d'une année chacune, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres GT2018-09.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-321-00-548.

ADOPTÉE

2018-02-42 OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2018-10 – INSPECTION ET ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 2 soumissions ont été reçues et ouvertes le 9 février 2018;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de ces soumissions.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer un contrat au montant de **9 108,75 \$** plus taxes applicables à **Hydra-Spec Inc.** pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie pour l'année 2018, avec deux options de renouvellement d'une année chacune, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres GT2018-10.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-413-00-443.

ADOPTÉE

2018-02-43 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – STABILISATION DES BERGES DE 4 HALTES RIVERAINES

Considérant que le Service de l'urbanisme a procédé à une demande de prix pour la préparation de plans et devis et demande d'autorisations environnementales requises pour la stabilisation des berges de 4 haltes riveraines appartenant à la Ville;

Considérant que suivant cette demande de prix, la Ville a reçu une offre et a procédé à une analyse de celle-ci.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'octroyer un contrat au montant de **20 280 \$** plus taxes applicables à la firme **Axio Environnement Inc.** pour la fourniture de services professionnels reliés à la stabilisation des berges de 4 haltes riveraines appartenant à la Ville.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 22-200-00-700.

ADOPTÉE

2018-02-44 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2017-50, LOT 2 070 383 (1645, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le requérant souhaite installer une clôture ornementale en cour avant, entre sa propriété et son voisin de gauche;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2017-50;

Considérant que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme, notamment à l'effet que la demande ne respecte pas l'objectif d'améliorer les qualités paysagères et architecturales du secteur.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu de **refuser** la demande de PIIA no **2017-50**, lot 2 070 383 (1645, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2018-02-45 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2018-02, LOT 2 067 773 (2261, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le requérant souhaite construire une remise qui serait visible de la voie de circulation;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2018-02 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'**accepter** la demande de PIIA no **2018-02**, lot 2 067 773 (2261, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2018-02-46 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2017-48, LOT 5 770 192 (2456, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le requérant souhaite modifier les revêtements extérieurs proposés pour une nouvelle résidence dont le modèle a été préalablement approuvé;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2018-02 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'**accepter** la demande de PIIA no **2017-48**, lot 5 770 192 (2456, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2018-02-47 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2018-05, LOT 5 770 190 (2448, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le requérant souhaite modifier les revêtements extérieurs proposés pour une résidence en construction;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2018-05 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'**accepter** la demande de PIIA no **2018-05**, lot 5 770 190 (2448, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2018-02-48 **BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES – AUTORISATION DE DÉPENSE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser l'achat de 2 bornes de recharge pour véhicules électriques pour un montant de **10 434 \$** plus taxes applicables.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-300-00-300.

Que la directrice des Services techniques soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de partenariat avec Hydro-Québec pour le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques.

ADOPTÉE

2018-02-49 **AJOUT DE TRAVAUX AU CONTRAT DE STABILISATION DES PONCEAUX – AUTORISATION DE DÉPENSE**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation (appel d'offres GT2017-12) pour la réalisation de travaux de stabilisation et réfection de ponceaux sur le boulevard Perrot dans le secteur de l'Anse-au-sable;

Considérant que suivant cet appel d'offres, la Ville a octroyé un contrat au montant de 60 362,50 \$ plus taxes applicables à Les Pavages Théorêt Inc. (Résolution no 2018-01-14);

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter des travaux à 2 autres sites (sites 2 et 4) à ce contrat.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'autoriser l'ajout des travaux aux sites 2 et 4 au contrat octroyé à **Les Pavages Théorêt Inc.** en vertu de la Résolution no 2018-01-14 et d'autoriser une dépense de **15 651 \$** plus taxes applicables pour ces travaux.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-301-00-300.

ADOPTÉE

2018-02-50 **OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTION DU LIT DE SÉCHAGE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS**

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix pour la préparation de plans et devis pour la réfection du lit de séchage des boues provenant des étangs aérés;

Considérant que suivant cette demande de prix, la Ville a reçu une offre et a procédé à une analyse de celle-ci.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant de **10 250 \$** plus taxes applicables à la firme **Les Services EXP Inc.** pour la fourniture de services professionnels reliés à la réfection du lit de séchage des boues provenant des étangs aérés.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-400-10-731.

ADOPTÉE

2018-02-51 **ENGAGEMENT – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE EN VERTU DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) – PROJET DU BOUL. CAZA**

Considérant que la Ville entend faire une demande d'aide financière en vertu du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour le sous-volet renouvellement de conduites pour le projet du boulevard Caza.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'approuver la présentation du projet au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour l'obtention d'une aide financière et de confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus du projet.

Que la directrice des Services techniques soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents afférents à cette demande.

ADOPTÉE

**2018-02-52 RÉPARATION DU SURPRESSEUR NO 2 DE LA STATION D'ÉPURATION
- AUTORISATION DE DÉPENSE**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser une dépense de **13 762,59 \$** plus taxes applicables, pour la réparation du surpresseur no 2 de la station d'épuration.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-414-00-700.

ADOPTÉE

**2018-02-53 REPLACEMENT DES LAMPADAIRES DU PARC DES TOURTERELLES
- AUTORISATION DE DÉPENSE**

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser une dépense de **8 236 \$** plus taxes applicables pour le remplacement des lampadaires du parc des Tourterelles.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds des parcs et imputée au poste budgétaire 22-300-10-712.

ADOPTÉE

**2018-02-54 ART SUR LE TROTTOIR DU PARC DES ÉPERVIERS – AUTORISATION
DE DÉPENSE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser une dépense maximale de **5 000 \$** plus taxes applicables pour la réalisation d'un projet de médiation culturelle consistant à peindre une portion du trottoir longeant le Parc des Éperviers.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds jeunesse et imputée au poste budgétaire 22-700-00-740.

Que la directrice des Services communautaires soit autorisée, pour et au nom de la Ville, à signer l'entente de collaboration avec l'artiste responsable du projet.

ADOPTÉE

**2018-02-55 AMÉNAGEMENT DE TERRAINS DE PÉTANQUE AU PARC DES
BÉCASSINES – AUTORISATION DE DÉPENSE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser une dépense maximale de **31 292 \$** plus taxes applicables pour l'aménagement des 2 terrains de pétanque au Parc des Bécassines.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-700-00-740.

ADOPTÉE

2018-02-56 **MISE À JOUR DU MOBILIER EXTÉRIEUR ET DES STRUCTURES DE JEUX PHASE 1 – AUTORISATION DE DÉPENSE**

Considérant que les Services communautaires souhaitent effectuer, en 2018, la mise à jour du mobilier extérieur et de structures de jeux à divers endroits dans la Ville.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser une dépense de **42 040 \$** plus taxes applicables, pour l'ensemble des projets proposés par les Services communautaires pour la phase 1 de la mise à jour du mobilier extérieur et des structures de jeux en 2018.

Que, de ce montant, un contrat au montant de **12 674 \$** plus taxes applicables soit octroyé à **Tessier Récréo-Parc Inc.** pour l'acquisition d'une balançoire parent-enfant, d'une table à pique-nique accessible aux personnes en fauteuil roulant et de 6 bancs de parc.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et budget d'opération et imputée au poste budgétaire 22-700-10-740.

ADOPTÉE

2018-02-57 **OCTROI DE SUBVENTIONS – ÉVÉNEMENT PLAISIRS D'HIVER ÉDITION 2018**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la Ville verse la somme de **250 \$** à chacun des organismes suivants, à titre d'aide financière pour leur participation à l'événement Plaisirs d'Hiver Édition 2018:

- Tir à l'Arc – Les Archers Perrotdamois;
- Feu avec campement – Scouts 16^e Île-Perrot;
- Tennis sur neige – Club de tennis NDÎP.

Que ces dépenses soient puisées à même le budget d'opération et imputées au poste budgétaire 02-728-10-701.

ADOPTÉE

2018-02-58 **APPUI AU CENTRE NOTRE-DAME-DE FATIMA – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE MUR D'ESCALADE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot appuie le projet du Centre Notre-Dame-de-Fatima pour l'installation d'un nouveau mur d'escalade, ainsi que sa demande d'aide financière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

ADOPTÉE

2018-02-59 LETTRE D'INTENTION – REVITALISATION DU SITE PATRIMONIAL STE-JEANNE-DE-CHANTAL – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Ville a rencontré des représentants de la Fondation du patrimoine Sainte-Jeanne-de-Chantal et de la Fabrique de la Paroisse Ste-Jeanne-de-Chantal afin de discuter de la revitalisation du site patrimonial;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'implication de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser la mairesse à signer, pour et au nom de la Ville, une lettre d'intention concernant la revitalisation du site patrimonial Sainte-Jeanne-de-Chantal avec la Fondation Ste-Jeanne-de-Chantal et la Fabrique de la Paroisse Ste-Jeanne-de-Chantal.

ADOPTÉE

2018-02-60 BOTTIN PARTIEL DES TOPONYMES OFFICIA LISÉS DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT (2^E PARTIE) – ADOPTION

Considérant qu'en 2015, la Société d'histoire et de généalogie de l'Île Perrot (SHGIP) a entrepris la révision de la toponymie sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant que suite à cette révision, la SHGIP a remis à la Ville un bottin partiel des toponymes officialisés de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et que la Ville a adopté ce bottin en mars 2016 (Résolution no 2016-03-72);

Considérant que la SHGIP a poursuivi son travail et a remis à la Ville l'autre partie du bottin des toponymes officialisés.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le bottin des toponymes officialisés de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (2^e partie) remis à la Ville par la Société d'histoire et de généalogie de l'Île Perrot (SHGIP).

D'autoriser que ce document soit reconnu comme officiel dans les publications de la Ville et sur son site Internet.

De remercier chaleureusement la SHGIP pour le travail effectué.

ADOPTÉE

2018-02-61 BAIL PROJET AGROFORESTERIE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est partenaire d'un projet de recherche en agroforesterie de culture intercalaire;

Considérant que la Ville et les autres partenaires au projet se sont rencontrés et se sont entendus sur les termes et conditions d'un nouveau projet;

Considérant qu'un bail doit être signé pour la location par la Ville de la terre agricole où sera effectué le projet.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, une convention de bail avec la **Ferme du Bord-du-Lac**, pour la location d'une partie du lot **2 067 606** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, selon les termes et loyer décrits au projet de bail.

ADOPTÉE

2018-02-62 ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – 142^e AVENUE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec **YMABO Inc.** pour le projet domiciliaire de la 142^e Avenue.

ADOPTÉE

2018-02-63 EMBAUCHE – TECHNICIEN EN INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – GESTION DU TERRITOIRE

Considérant le départ du surintendant à la fin de l'année 2018 et la création d'un poste de technicien en infrastructures municipales;

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu de procéder à l'embauche de monsieur **Alain Perreault** à titre de technicien en infrastructures municipales à la Gestion du territoire, à compter du 12 février 2018, au salaire et conditions entendus. Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer le contrat de travail.

ADOPTÉE

2018-02-64 COLLOQUE 2018 – ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – AUTORISATION DE PARTICIPATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser monsieur **Éric Leclerc**, responsable des communications, à participer au Colloque 2018 de l'Association des communicateurs municipaux (ACMQ) qui se tiendra à Drummondville du 30 mai au 1^{er} juin 2018.

D'autoriser une dépense au montant de **728 \$** plus taxes applicables pour les frais d'inscription et d'hébergement.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-171-00-311.

ADOPTÉE

2018-02-65 OCTROI DE SUBVENTION – VOYAGE HUMANITAIRE – KARINE LARUE

Considérant que la Ville a reçu une demande de soutien financier pour un voyage humanitaire d'une résidente;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer une subvention au montant de **500 \$** pour la participation de **Karine Larue** à un voyage humanitaire via la Fondation Paul Gérin-Lajoie dans le cadre du projet Québec sans Frontières.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds jeunesse et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2018-02-66 AUTORISATION DE PAIEMENT D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – SERVICES PROFESSIONNELS – TRAVAUX DE STABILISATION DE TALUS DANS LES SECTEURS DE LA RUE SIMONE-DE BEAUVOIR ET DE LA 150^E AVENUE

Considérant que par l'adoption de la résolution no 2017-05-142, la Ville a octroyé un contrat au montant de 92 887 \$ plus taxes applicables à Aménatech Inc. – Groupe SM International pour des services professionnels reliés à la préparation de documents et la coordination des travaux de stabilisation des talus dans les secteurs de la rue Simone-de Beauvoir et de la 150^e Avenue;

Considérant que suite à la présentation par les gouvernements de leurs exigences pour l'obtention des autorisations environnementales pour la réalisation de ce projet et à l'évolution du dossier, il y a lieu d'autoriser le paiement d'honoraires supplémentaires à la firme Aménatech Inc. – Groupe SM International suivant certains ajouts faits en cours d'exécution de son mandat.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'octroyer le paiement d'honoraires supplémentaires au montant de **59 043,35 \$** plus taxes applicables à **Aménatech Inc.** – Groupe SM International.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d'emprunt no 523 et imputée au poste budgétaire 22-200-00-700.

ADOPTÉE

2018-02-67 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE – TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES

Considérant les crues et inondations survenues au printemps 2017 dans la région de Vaudreuil-Soulanges et la possibilité que surviennent d'autres situations de ce genre dans le futur;

Considérant que des pertes de terrains ont pu et peuvent être causées par un niveau exceptionnellement élevé de l'eau, le déferlement des vagues, les vents et les débits extrêmes, et que la Ville désire offrir une aide financière aux citoyens riverains qui souhaitent faire exécuter des travaux de stabilisation de berges sur leur propriété.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu de créer un programme d'aide financière permettant aux citoyens de recevoir, sur demande et sur présentation de pièces justificatives, une somme maximale de **500 \$** pour des travaux de stabilisation de berges sur leur propriété.

Que les dépenses associées à ce programme soient puisées à même le budget d'opération et imputées au poste budgétaire 02-491-00-992.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois de janvier 2018 de la Gestion du territoire.
- Certificat résultats du registre Règlement no 533 – Réserve financière transport en commun.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-02-68 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu de lever la séance à 20h41.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc
